

## CE CONTRAT EST ETABLI ENTRE

Afrique voyage découverte, dont le siège social est situé à N'Djaména, Tchad, situé à l'Avenue Mobutu, BP 4372, N'Djaména - Tchad, représentée par son Directeur Général, Mogghaou Ngar-odjilo

Et:

le partenaire....., dont le siège dont le siège est situé à .....représenté par .....

Ci- après désigné "le partenaire".

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :

### DISPOSITIONS GENERALES

L'adhésion à la plateforme est gratuite.

L'acceptation de ce présent contrat est confirmée par un mail et par un message WhatsApp ou seront mentionnés :

- le numéro d'adhésion/.....
- les contacts de l'établissement  
E.Mail/.....  
Numéro de WhatsApp/.....  
Numéro de téléphone/.....

***Validez et passez à la page suivante***

### DISPOSITIONS GENERALES

L'adhésion à la plateforme est gratuite. Ce contrat intègre une **offre promotionnelle** pour accompagner les hébergements en cette période de COVID19. L'offre **promotionnelle est valable jusqu'à la fin de l'année 2020.**

L'acceptation de ce présent contrat est confirmée par un mail et par un message WhatsApp ou seront mentionnés :

- le numéro d'adhésion
- le nom de l'établissement
- le responsable de l'établissement
- les contacts (mail, numéro de WhatsApp et numéro de téléphone) de l'établissement.

### ENGAGEMENT Afrique voyage

**Par le présent contrat, AFRIQUE VOYAGE, s'engage :**

- A contrôler et à valider les offres avant la mise en ligne sur la plateforme ;
- A promouvoir toutes les offres commerciales proposées par le partenaire. Tout nouveau produit est partagé sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram et Youtube) de la plateforme ;
- A représenter le partenaire au nom de «www.afrique-voyage-decouverte.com» lors de manifestations ;
- A diffuser pour chaque offre les avis des clients ;
- A développer continuellement la plateforme dans un but constant d'amélioration ;
- A procéder au paiement des frais de réservation dans le délai prévu.

## **ENGAGEMENT DU PARTENAIRE**

**Par le présent contrat le partenaire s'engage :**

- A intégrer des offres d'hébergement de qualité sur le site «[www.afrique-voyage-decouverte.com](http://www.afrique-voyage-decouverte.com)» ;
- A mettre à jour quotidiennement l'offre en hébergement (disponibilité des chambres, tarifs, etc.) présentée sur la plateforme ;
- A Afficher un tarif des prestations de service préalablement négocié avec la plateforme ;
- Respecter les conditions générales d'utilisation de la plateforme en ce qui concerne les dispositions vous concernant ;
- A communiquer uniquement sous le nom «[www.afrique-voyage-decouverte.com](http://www.afrique-voyage-decouverte.com)» auprès des clients contractés via la plateforme ;
- A fournir une prestation de qualité dans le but de satisfaire au mieux les clients ;
- A respecter la charte « Afrique Hospitalité ».

## **CONDITIONS DE PAIEMENT**

Dès validation d'une réservation, un mail et un message WhatsApp de confirmation sont envoyés au partenaire avec les détails nécessaires (chambre réservée, durée de séjour, autres options retenues et coût total) avec les références du dossier.

Le paiement se fait directement à la réception de l'hôtel partenaire. Une facture est adressée à la fin de chaque mois au partenaire et payable un mois franc après sa réception. En cas de non paiement de la facture, 2<sup>e</sup> mail de relance du partenaire sont envoyés. Le 3<sup>e</sup> mail entraîne automatiquement et ce sans préavis le retrait de la visibilité du partenaire.

## **ASSURANCE**

Au moment de l'adhésion, le partenaire devra fournir à Afrique voyage tous les documents d'assurance professionnelle couvrant les activités de l'établissement.

## **POLITIQUE TARIFAIRE**

Pour chaque offre d'hébergement intégrée sur le site «[www.afrique-voyage-decouverte.com](http://www.afrique-voyage-decouverte.com)» il conviendra d'enregistrer la composition détaillée du tarif (Hébergement, restauration, pourboires). Ces conditions sont valables pour les parcs nationaux qui ajouteront dans le détail du tarif (frais d'entrée, frais de vision et du guide et toutes autres prestations à l'intérieur du parc et facturées aux visiteurs)

Deux possibilités s'offrent au partenaire :

- La plateforme vend un quota cédé par la partenaire
- La plateforme vend indistinctement les chambres

Dans le premier cas, une remise de 6 à 10% est accordée à la plateforme qui fixe à sa guise le prix de la chambre.

Dans le second cas, pour chaque réservation de chambres, une commission représentant de 8% (offre promotionnelle) est versée à la plateforme.

Dans les deux cas, le partenaire qui souhaite se donner plus de visibilité sur la plateforme devra

payer une commission de :

- Page d'accueil 8 à 12%
- Page destination et sous-onglet pays 10%

La commission couvre le texte de description du partenaire, les différents tarifs des chambres et autres activités que le partenaire souhaite mettre en évidence ainsi que l'insertion de maximum 5 images donnant une présentation générale du partenaire et 5 autres images par chambres proposées par lui. La pertinence des images est laissée au choix du partenaire.

Pour la présentation générale, des ajouts d'images sont possibles et sont payés de la manière suivante :

- 6 à 15 images, une commission de 1% est ajoutée ;
- 16 à 30 images, il s'ajoute 0,5% ;
- ajout d'une série de 15 images supplémentaires, ajout de 0,5%.

### **CONDITIONS D'ANNULATION**

Lorsque le partenaire se doit d'annuler le voyage pour des raisons de catastrophe naturelle, d'événement politique ou autres raisons graves ou indépendants de sa volonté, il se doit d'informer l'acheteur par écrit en expliquant la situation. Dans ce cas aucune des parties ne sera tenue comme responsable. Il conviendra de trouver un accord amiable d'un voyage de substitution proposé par le partenaire ou d'un avoir sur une date future.

En cas d'annulation pour raison économique le partenaire s'engage à rembourser intégralement les arrhes perçues de son client dans les meilleurs délais.

### **RESPONSABILITES DES PARTIES**

AFRIQUE VOYAGE se base sur un partenariat durable forgé sur le respect et la responsabilité de chacun.

Respect dans les affaires traitées, dans la qualité des offres mises en ligne ainsi que la qualité des prestations fournies aux clients avant et pendant le séjour. Respect des accords commerciaux imposés par la marque Afrique voyage.

La responsabilité de Afrique voyage sera de promouvoir la force commerciale de la marque, de sa capacité à développer des offres en hébergement et des outils de gestion adaptés et d'anticiper pour s'adapter aux évolutions du secteur.

Les responsabilités du partenaire concernent l'innovation des offres ainsi que la réactivité quant aux demandes clients.

Le partenaire est intégralement responsable du bon déroulement des prestations fournies ainsi que du respect des services inclus dans la prestation vendue.

### **RENOUVELLEMENT DU PRESENT CONTRAT**

Le présent contrat qui tient de **l'offre promotionnelle** est valable jusqu'à la fin de l'année 2020. Il sera automatiquement renouvelé au début de chaque année.

## **LITIGES**

Tout litige devra faire l'objet d'un courrier écrit et signé par les parties en stipulant la référence du dossier.

Ce courrier devra préciser les motifs du litige. Il est bien entendu préférable de trouver un arrangement à l'amiable entre les parties.

Afrique voyage n'aura qu'un rôle de médiateur dans le suivi des litiges, le partenaire ayant l'entière responsabilité de ce dernier.

## **RUPTURE DU PRESENT CONTRAT**

La rupture du présent contrat peut être demandée par les deux parties par écrit avec un préavis de 3 mois. Les séjours déjà souscrits devront néanmoins être assurés par le partenaire.

En cas de non-respect du présent contrat (non-conformité des prestations fournies), Afrique voyage se réserve le droit de mettre fin à la collaboration sous un délai d'un mois.

## **ENTREE EN VIGUEUR**

La présente Convention de Partenariat entre en vigueur pour compter de la date de sa signature

Fait à....., le .....

Le responsable de l'établissement